



SNESUP-FSU
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
78, rue du Faubourg Saint-Denis
75010 - PARIS
Tél. : 0144799621
Courriel : sg@snesup.fr

Paris, le 12 juillet 2016

Communiqué de presse du SNESUP-FSU

Alerte sur le suivi de carrière

Le SNESUP-FSU a pris connaissance des propositions du 9 juin de la CP-CNU sur la mise en place du suivi de carrière des enseignant.e.s-chercheur.e.s figurant dans l'article 7-1 du décret 84-431, qui nécessiteraient une réécriture de ce décret. Il prend acte du fait que ces propositions sont issues du rapport de force actuel sur cette question entre la CP-CNU, la CPU et le ministère. Si ces propositions tentent de répondre à la situation d'une multiplication d'expérimentations du "suivi de carrière" sans aucun cadrage commun, elles ne correspondent pas aux mandats du SNESUP-FSU¹, en particulier au caractère confidentiel et facultatif de la procédure (<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=7622&ptid=10&cid=3714>). En outre, la saisine du CNU pour l'examen de dossiers individuels de collègues ne se fera pas selon le principe du volontariat, mais en étant liée aux campagnes de contractualisation des établissements, tous les 5 ans, au même moment que l'évaluation HCERES.

Le SNESUP-FSU souligne les graves risques de dérives vers une utilisation à des fins gestionnaires d'un tel « suivi de carrière » généralisé et obligatoire, dans un contexte budgétaire chaque année plus difficile pour les établissements. Un suivi de carrière ne devrait consister que dans une analyse constructive, par la section du CNU, du parcours professionnel des seuls collègues qui le souhaitent. À cet effet, il devrait prendre en compte l'ensemble de leurs activités et le contexte dans lequel elles s'exercent, ce qui exigerait de tout autres conditions de mise en œuvre.

En tout état de cause, afin que le dispositif ne permette pas la mise en place de la modulation de nos services, inscrite dans le décret régissant le statut des enseignant.e.s-chercheur.e.s, le SNESUP-FSU demande au ministère et à la CP-CNU de ne pas mettre en œuvre ce suivi généralisé et obligatoire de carrière. Il appelle à cesser les expérimentations incontrôlées dans les sections CNU.

Il invite par ailleurs ses adhérent.e.s à débattre dans leurs établissements comme dans les sections CNU, avec l'ensemble des collègues, de la généralisation du suivi de carrière, et ceci dès la rentrée. Il s'agit d'établir un rapport de force qui interdira que ce suivi de carrière ne soit utilisé contre les intérêts des collègues.

¹ Congrès de 2015 (CR Conditions de travail) :
<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=7291&ptid=5&cid=3880>